Agents territoriaux
Seyssinet-Pariset

à Seyssinet-Pariset le 10 novembre 2026

Objet : Préavis de grève du 10 au 30 novembre 2026 — de 0 h à 24 h

Monsieur le Maire,

La CGT des territoriaux de Seyssinet-Pariset dépose un préavis de grève couvrant la période du 10 novembre 2026 au 30 novembre 2026 de O h à 24 h, pour l'ensemble des agents relevant de la fonction publique territoriale dans la collectivité.

Ce préavis s'inscrit dans le prolongement de ceux déposés par la Fédération CGT des Services publics au niveau national.

La dégradation du pouvoir d'achat, le gel des rémunérations, les suppressions d'emplois, la précarité et les politiques d'austérité budgétaire frappent directement les agents territoriaux et les services publics rendus à la population.

Alors que les dépenses contraintes des ménages augmentent, les rémunérations des agents publics ne permettent plus de répondre dignement aux besoins quotidiens. Parallèlement, les restrictions budgétaires imposées aux collectivités menacent les emplois, les conditions de travail et la qualité du service public.

La CGT porte les revendications nationales suivantes :

- L'abandon des politiques d'austérité et des réductions budgétaires imposées aux collectivités territoriales, notamment les 5,6 milliards d'euros d'économies annoncés ;
- Le dégel immédiat du point d'indice, sa revalorisation à 6,50 euros et son indexation sur l'inflation,
- La refonte des grilles indiciaires et la reconnaissance des qualifications, des métiers et des carrières ;
- L'augmentation générale des salaires et pensions afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat ;
- La suppression du jour de carence, le rétablissement du plein traitement en congé maladie ordinaire et de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- La création d'emplois statutaires, la titularisation des agents contractuels et l'arrêt de la précarisation de l'emploi public ;
- L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, notamment par la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- Le renforcement des moyens humains et financiers des services publics locaux ;
- L'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels et la reconnaissance de la pénibilité ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique et la garantie du plein exercice des libertés syndicales, du droit de grève et du droit de manifester.

La CGT des Territoriaux de Seyssinet-Pariset porte les revendications locales suivantes :

- L’augmentation générale du RIFSEEP
- La mise en place de titre restaurant
- L’indexation de la participation de la PSC à l’augmentation des cotisations

La CGT refuse que les agents territoriaux et les usagers des services publics supportent les conséquences de choix budgétaires injustes. L'argent doit aller aux salaires, à l'emploi, à la protection sociale et aux services publics, et non aux politiques d'austérité !

Ce préavis permet aux personnels de participer à la grève et aux mobilisations organisées ces jours de novembre, dans le respect des dispositions légales applicables.

Conformément à l'article L 2512-2 du Code du travail, nous demandons la poursuite des négociations sur les revendications relevant de la compétence des employeurs territoriaux.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations syndicales.